

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 28 AVRIL à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 22 AVRIL 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - M. Bruno CASSEN - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Michel BREAN - Mmes Laure FAUDEMÉR - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES

POUVOIRS :

- M. Michel BREAN donne pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Viviane LOUME-SEIXO
- M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE
- M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETARE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : SAISON CULTURELLE 2016/2017 : PROGRAMME, PLAN DE FINANCEMENT, TARIFS, DEMANDE DE SUBVENTION

Dans le cadre de sa saison culturelle, la Ville de Dax souhaite :

- proposer une programmation de qualité et pluridisciplinaire,
- favoriser l'accès au plus grand nombre par une politique tarifaire adaptée,
- proposer une programmation composée de spectacles ayant une audience nationale mais aussi ceux créés en Région Aquitaine afin d'accompagner la création artistique,
- être attentif au jeune public.

Autour de cette programmation de 16 spectacles payants, des actions de sensibilisation et de médiation culturelle seront organisées.

Cette saison culturelle 2016/2017 initiera de plus une volonté de s'adresser de façon plus importante aux plus jeunes en organisant notamment 'le mois du jeune public' en novembre et trois rendez-vous le dimanche à 16 heures pour découvrir des spectacles en famille.

Le programme détaillé des spectacles payants de la saison culturelle 2016/2017 ainsi que les tarifs sont présentés en annexe.

La billetterie sera assurée par le service culture conformément à la régie de recettes créée pour l'occasion. La vente des billets est organisée de la façon suivante :

- la Ville de Dax assurera la vente des abonnements, des groupes dans le cadre de partenariat et les billets à l'unité dans le hall de l'Atrium une heure avant chaque spectacle,

- l'Office de Tourisme et de Thermalisme assurera la vente d'une partie des billets dès l'ouverture des locations jusqu'au jour du spectacle conformément à la convention ci-jointe.

Le budget prévisionnel s'élève à 140 000 € et le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	140 000 €
1. Cachets et charges	100 000 €
2. Communication	15 000 €
3. Locations diverses et taxes	25 000 €
Transport, restauration, hébergement, taxes	
RECETTES	140 000 €
Recettes propres	60 000 €
Subvention de la Région Aquitaine	
Limousin Poitou Charentes	10 000 €
Subvention du Département des Landes	18 000 €
scène départementale : 15 000 €	
plan chorégraphique : 3000 €	
Ville de Dax	52 000 €

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes sont prévus au Budget Primitif de la Ville, exercice 2016.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le programme de la saison culturelle 2016/2017 comme proposé en annexe,

FIXE les tarifs des différents spectacles tels que présentés en annexe,

SOLLICITE une subvention à son taux maximum auprès de la Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes et du Département des Landes,

AUTORISE la mise en vente d'une partie de la billetterie de la saison culturelle 2016/2017 à l'Office de Tourisme et du Thermalisme,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces contractuelles relatives à la saison culturelle 2016/2017.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160428-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 29 Avril 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».